

---

# NORME INTERNATIONALE 4238

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Cinématographie — Rapports d'agrandissement et de réduction d'image pour le tirage optique des films cinématographiques — Spécifications

*Cinematography — Optical printing ratios for enlargement and reduction of motion-picture film images — Specifications*

Première édition — 1976-12-15

[standards.iteh.ai](https://standards.iteh.ai)

[ISO 4238:1976](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/29a0ffd1-49f2-4c90-9915-689d5e32d585/iso-4238-1976)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/29a0ffd1-49f2-4c90-9915-689d5e32d585/iso-4238-1976>

---

CDU 778.588.3

Réf. n° : ISO 4238-1976 (F)

**Descripteurs** : cinématographie, film cinématographique, image photographique, tirage, agrandissement, proportion.

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration des Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 4238 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 36, *Cinématographie*, et a été soumise aux Comités Membres en octobre 1975.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Royaume-Uni
Allemagne	Inde	Suède
Autriche	Italie	Suisse
Belgique	Japon	Tchécoslovaquie
Canada	Mexique	Turquie
Corée, Rép. de	Pays-Bas	U.R.S.S.
Danemark	Pologne	U.S.A.
Espagne	Roumanie	

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

# Cinématographie – Rapports d’agrandissement et de réduction d’image pour le tirage optique des films cinématographiques – Spécifications

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 4238:1976

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/29a0ffd1-49f2-4c90-9915-689d5e32d585/iso-4238-1976>

## 1 OBJET ET DOMAINE D’APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les rapports d’agrandissement et de réduction d’image nécessaires au tirage optique des films cinématographiques lors des opérations de tirage intermittent ou continu pour la conversion d’un format de film à un autre.

## 2 RÉFÉRENCES

ISO 74, *Cinématographie – Champ d’image enregistré par la caméra et champ d’image projetable pour film 8 mm type R – Positions et dimensions.*

ISO 466, *Cinématographie – Champ d’image enregistré par la caméra pour film cinématographique 16 mm – Position et dimensions.*

ISO 2467, *Cinématographie – Films cinématographiques de 65 et 70 mm – Champ d’image enregistré par la fenêtre de la caméra et champ d’image projetable.*

ISO 2906, *Cinématographie – Film cinématographique de 35 mm – Champ d’image enregistré par la fenêtre de la caméra.*

ISO 3645, *Cinématographie – Champ d’image enregistré par la caméra et champ maximal d’image projetable pour film 8 mm type S – Positions et dimensions.*

## 3 SPÉCIFICATIONS

**3.1** Les rapports d’agrandissement ou de réduction optique doivent être comme spécifiés dans le tableau.

**3.2** Les rapports spécifiés dans le tableau doivent être considérés comme un guide et ne doivent pas se substituer aux dimensions d’image spécifiées dans la norme de base correspondant à chaque format particulier concerné.

### NOTES

1 En tirage optique, on entend par rapport d’agrandissement le rapport entre le format de l’image finale et le format d’image du film original qui est reproduit.

2 Si l’opération conduit à la réduction du champ d’image, le rapport d’agrandissement est inférieur à l’unité.

3 Les rapports spécifiés dans le tableau s’entendent pour le film sans retrait.

4 Afin d’éviter la perte d’une partie de l’image lors de la conversion d’un format de film à un autre, le rapport d’agrandissement de l’image en tirage intermittent doit être aussi proche que possible des valeurs minimales données dans le tableau, à moins qu’un recadrage de l’image originale ne soit souhaité.

Variante	Matériel original			Tirage obtenu			Rapport d'agrandissement			
	Image			Image			en tirage intermittent, minimum		en tirage continu, nominal	
	largeur du film mm	type	dimensions	largeur du film mm	type	dimensions	largeur	hauteur	largeur	hauteur
1	65	sans anamorphose	ISO 2467	35	avec anamorphose	ISO 2906	0,42	0,80	0,42	0,802
2	70			35	sans anamorphose	ISO 2906	0,70		-	-
3	35	avec anamorphose	ISO 2906	70	sans anamorphose	ISO 2467	2,40	1,24	2,40	1,253
4				35	sans anamorphose	ISO 2906	1,70	0,86	-	-
5		sans anamorphose	ISO 2906	16	sans anamorphose	ISO 466	0,465		-	-
6				8R	sans anamorphose	ISO/R 74	0,23		-	-
7				8S	sans anamorphose	ISO 3645	0,26		-	-
8				35	sans anamorphose	ISO 2906	2,18		-	-
9	16	sans anamorphose	ISO 466	8R	sans anamorphose	ISO/R 74	0,50		0,501	
10				8S	sans anamorphose	ISO 3645	0,55		0,557	